

PROCES VERBAL DE SESSION

L'an deux mille vingt-trois et les 14, 15, 16 et 17 avril s'est tenue dans la salle habituelle de réunion de la mairie de Dioundiou, la première session ordinaire du conseil municipal de ladite commune sous la présidence de Monsieur **NOUHOU Garba**, Maire, président du conseil municipal.

ETAIENT PRESENTS :

- Quinze conseillers municipaux sur les 16 (voir liste de présence) ;
- Les autorités administratives et coutumières ;
- Les cadres techniques départementaux et communaux ;
- Les forces de défense et de sécurité ;
- Les représentants des partis politiques des organisations de la société civile.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur **Moussa Galadima**, secrétaire General de la commune rurale de Dioundiou.

Le projet d'ordre du jour comportait les points suivants :

- I EXAMEN ET ADOPTION DU PV DE LA SESSION PRECEDENTE
- II PRESENTATION DE LA SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET AU TITRE DU PREMIER TRIMESTRE
- III PRESENTATION DU PIA 2023 REVISE
- IV PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'ETAT GENERAL DE LA COMMUNE
- V PROJET DE LOTISSEMENT ET GESTION DOMANIALE
- VI DIVERS

Le quorum étant atteint l'ouverture de la session, a commencé par une Fatiha.

Le Président du Conseil Municipal a ensuite pris la parole pour souhaiter la chaleureuse bienvenue à tous les participants et les a remercié d'avoir répondu à son appel suite à la convocation du 04 avril 2023 et a déclaré l'ouverture officielle de la première session ordinaire au titre de l'année 2023.

Après ces mots du bienvenue du Maire, la parole a été donnée au préfet du département Mr **ADAMOU Idé** qui, a souhaité davantage la bienvenue à toute l'assistance avant de s'appesantir sur plusieurs sujets notamment sur les

potentialités agrosylvopastorales que regorge la commune et bien d'autres opportunités. Il n'a pas manqué de soulever la situation du désenclavement de la commune qui reste une préoccupation majeure.

Le préfet ADAMOU Idé a poursuivi son intervention en prodiguant des sages conseils aux élus afin qu'ils s'impliquent pleinement dans la recherche du développement socioéconomique de la Commune. Il a enfin rappelé les dispositions pertinentes du CGCT que doit observer l'organe exécutif.

Une suspension a été observée pour le retrait des invités.

A la reprise, et après l'adoption de l'ordre du jour, les travaux ont commencé par :

I Présentation et adoption du PV de la session précédente

Le secrétaire General de la Mairie a donné lecture du PV de la session précédente, qui a été adopté à l'unanimité par le conseil.

II Présentation de la situation de l'exécution du budget 2023

A ce niveau le Receveur Municipal a pris la parole et a détaillé toute l'exécution Budgétaire du premier trimestre de l'année 2023 tant en recettes qu'en dépenses.

Plusieurs questions ont été posées par le conseil pour savoir ce qui freine le recouvrement de certaines taxes. Le receveur a tenté de répondre aux questions et a apporté un éclaircissement là-dessus. Le Conseil a salué les performances enregistrées au 1^{er} trimestre, ce qui a permis au nouveau Receveur le paiement régulier des salaires du personnel.

III Présentation du PIA 2023 actualisé

Il s'est agi ici de prendre en compte la planification du programme PRO-ARIDES qui n'existait ^{pas} au PIA initial. Aussi, le PIA 2023 actualisé comprend l'ensemble des activités prévues par le partenaire PRO-ARIDES.

IV Présentation du rapport Général de la commune

A ce niveau, le Président du Conseil Municipal a présenté le rapport général de la commune après l'exercice 2022. Le rapport dresse un bilan de toutes les activités intenses menées par la Mairie, les STD ainsi que les partenaires. Il annonce les activités 2023 au titre du 1^{er} trimestre 2023. Le Président du Conseil Municipal a précisé qu'il sera enrichi avec les données attendues des autres acteurs avant sa publication définitive qu'il fera l'objet d'une large diffusion.

V Projet de lotissement et la gestion domaniale

Le Président du Conseil Municipal a pris la parole afin d'expliquer aux uns et aux autres la procédure d'autorisation en vigueur dans notre pays en matière de

lotissement. Il a rappelé que la commune de Dioundiou dispose déjà d'un plan urbain de Référence (PUR) élaboré en 2019 et adopté en conseil des ministres.

Il ressort de cette situation que la première démarche à entreprendre est la prise d'une délibération du conseil autorisant le démarrage de ladite procédure.

Il est à noter qu'une autre délibération a été votée relative à la mise en place de la commission locale d'urbanisme et de l'habitat.

Il reste entendu que le projet de lotissement ainsi amorcé doit faire l'objet d'une inscription Budgétaire au prochain remaniement.

VI DIVERS

En divers, la parole a été donnée au directeur départemental du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire Mr **IDI Yahaya** de Dioundiou qui a clarifié et expliqué les différentes démarches entreprises dans le cadre de la réplanification du PDC expiré depuis 2019. Dans une large expression, le directeur a expliqué du début jusqu'à la fin les différentes étapes de l'élaboration, à la phase de la restitution. Cette tâche a été soigneusement menée par une équipe composée de tous les cadres techniques départementaux et communaux.

Ce document en gestation s'étendra sur une période de 2023 à 2027.

Dans le cadre de la mise en place du comité local d'urbanisation, les conseillers **Cheffou Nomaou** et **Souley Sani** sont désignés pour représenter le conseil municipal.

En fin, dans une brève intervention la conseillère **Hadiza Antoine** a fait le compte rendu sur sa participation en janvier dernier à une rencontre à Gaya relative aux activités de la CFERA via l'Entente Intercommunales des Départements de Dioundiou et de Gaya (EIDG).

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

Le Rapporteur

Moussa GALADIMA



REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DIOUNDIOU

COMMUNE RURALE DE DIOUNDIOU

Procès-verbal de session

L'an deux-mille vingt-trois et les 21, 22,23 et 24 juillet s'est tenue dans la salle habituelle de réunion de la Mairie de Dioundiou, la 2eme session ordinaire du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Nouhou Garba, Maire, président du conseil municipal.

Etaient présents :

- Les 16 conseillers municipaux (voir liste de présence) ;
- Les autorités administratives et coutumières ;
- Les cadres techniques départementaux et communaux ;
- Les forces de défenses et de sécurité ;
- Les représentants des partis politiques et des organisations de la société civile ;

Le secrétariat de séance est assuré par Mr Moussa Galadima, Secrétaire Général de la Commune Rurale de Dioundiou.

Le projet d'ordre ^{du jour} comportait les points suivants :

- I. Examen et adoption du PV de la session précédente ;
- II. Présentation de la situation de l'exécution budgétaire à mi-parcours (1er trimestre 2023) ;
- III. Compte rendu de la conférence des Maires sur le programme PHRASEA-3
- IV. Présentation du programme de Projet Intégré sur la Sécurité de l'Eau au Niger (PISEN) ;
- V. Présentation et validation du bilan diagnostique de la Commune Rurale de Dioundiou (PDC) ;
- VI. Etat de fonctionnement de l'entente Intercommunale Dioundiou-Gaya (EIDG) ;
- VII. Présentation du niveau d'installation de la campagne agricole 2023 ;

La présence de tous les élus étant constatée (2 procurations fournies), après la Fatiha, le Président du Conseil Municipal a pris la parole pour souhaiter la chaleureuse bienvenue à l'ensemble des participants qui ont honoré de leur présence ; il a ensuite déclaré l'ouverture officielle de la deuxième session ordinaire au titre de l'année 2023.

Les mots de bienvenue furent ensuite prononcés par l'Adjudant-Chef Djermakoye, Commandant la brigade territoriale de la Gendarmerie de Dioundiou, représentant le Préfet du Département, empêché, qui a ensuite souhaité aux participants un bon déroulement des travaux.

Une suspension fut observée pour le retrait des invités.

A la reprise, après l'adoption du projet de l'ordre du jour, les travaux ont commencé.

I. Examen et adoption du PV de la session précédente.

Après lecture du PV de la session précédente par le rapporteur, le conseil a adopté le PV à l'unanimité.

II. Présentation de la situation de l'exécution budgétaire à mi-parcours (1^{er} semestre 2023)

Le receveur municipal a alors pris la parole pour présenter l'exécution du budget chapitre par chapitre, article par article de la nomenclature budgétaire : en résumé, il s'est avéré que globalement les recettes sont insuffisantes voir insignifiantes, en ce qui concerne les taxes municipales, les taxes sur l'abattage d'animaux ; . Pour les taxes municipales, le chef de village et les chefs de quartiers de Dioundiou ont été interpellés par le conseil ; des mesures idoines ont été envisagées.

III. Compte rendu de la conférence des Maires sur les investissements du PHRASEA.3 et la validation des projets d'investissement.

Il s'agit d'une rencontre initiée par le PHRASEA 3, premier partenaire dans le domaine de l'hydraulique villageoise, de l'hygiène et de l'assainissement qui a eu lieu, le 11 mai 2023 à Gaya. Au cours de cette rencontre il a été retenu que la commune de Dioundiou bénéficiera de deux investissements d'hydraulique villageoise : l'optimisation de la MINI-AEP de Goubey et la réalisation d'un poste d'eau autonome à Guigané.

De même, la ville de Dioundiou est retenue pour un financement en hygiène et assainissement avec pour statut ville pilote du PHRASEA 3, et c'est pourquoi une délibération a été adoptée portant sur l'adhésion de la commune dans la

mise en œuvre d'un mécanisme de valorisation et de gestion de déchets ménagers et d'évacuation des eaux usées. Les deux ouvrages (MAEP et PEA) ont fait l'objet d'une délibération.

IV. Présentation du programme du projet intégré sur la sécurité de l'eau au Niger (PISEN)

Ce projet, a été présenté brièvement par le Président Conseil Municipal. Il vise de manière générale à renforcer la gestion des ressources en eau, accroître l'accès aux services d'eaux et améliorer la résilience à la variabilité de l'eau induite par le climat dans certaines zones du Niger.

Une délibération fut adoptée dans ce sens afin de porter l'engagement de la Commune Rurale de Dioundiou à conduire les activités prévues dans le cadre du PISEN.

V. Présentation et validation du bilan diagnostique de la CR de Dioundiou (PDC)

Dans le cadre de la ré-planification du Plan de Développement Communal (PDC) de la Commune Rurale de Dioundiou, le Directeur Départemental de l'aménagement du territoire et du développement communautaire de Dioundiou, a parcouru et expliqué le contenu du document diagnostique. Plusieurs contributions d'amendement ont été apportées par plusieurs interventions des conseillers municipaux et des services techniques. C'est ainsi qu'un bilan diagnostique amélioré est ressorti et qui a fait l'objet d'une délibération.

VI. Etat de fonctionnement de l'Entente Intercommunale des Départements de Dioundiou et de Gaya (EIDG)

L'Entente Intercommunale des Départements de Dioundiou et de Gaya concerne les 6 communes du Département de Gaya et les 3 du Département de Dioundiou. Elle vise à promouvoir le développement économique et social des collectivités territoriales ci-dessus concernées à travers la CFERA.

VII. Présentation du niveau d'installation de la campagne agricole 2023

Le Directeur Départemental de l'Agriculture (DDA) de Dioundiou, a détaillé, chiffres à l'appui, la situation de la campagne agricole 2022-2023 de tout le département. La campagne agricole 2023 n'est pas du tout reluisante, malgré une légère hausse pluviométrique comparativement à l'année 2022. Un retard non négligeable a été observé sur l'installation effective de la campagne.

Le DDA a exhorté, sans ambages les agriculteurs, à l'utilisation des semences précoces de haricots, car les semis du mil ne sont pas à encourager pendant cette fin du mois de juillet.

VIII. Divers

Plusieurs points ont été développés :

- circulation de l'information au sein du conseil.
- Fonctionnement des différents comites de vente de céréales à prix modérés, d'aliments à bétails, de distribution gratuite etc.....
- Communication sur une campagne de vaccination en cours, d'où l'appel à la sensibilisations par les conseillers municipaux.

Avant de lever la séance à l'épuisement de l'ordre du jour, le Président du Conseil Municipal a réitérer ses remerciements à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'aux responsables des services techniques et des personnes ressources pour leur participation et contribution à la réussite de cette 2eme session.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance.

Le Rapporteur,
Moussa Gaidima



Le Président
Niangha Garba